

Les subsides

M. McLean: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses questions. Tous les Canadiens apprécient ses connaissances et l'intérêt qu'elle manifeste pour ce sujet. Nous l'apprécions également.

En ce qui concerne le plan d'action des Nations Unies, nous avons tenu des consultations. Nous devons répondre en collaboration avec les provinces. Notre délégation à Nairobi comprendra des représentants des gouvernements provinciaux. Comme nous l'avons dit, les nominations que notre gouvernement a faites et notre propre réponse, nous ont déjà permis d'atteindre un taux de 24 p. 100. Nous espérons qu'à court terme nous atteindrons 30 p. 100, ce qui nous rapprochera de notre objectif pour l'emploi des femmes au gouvernement.

A propos des stéréotypes sexuels, de la communication et du rôle important que jouent les organismes de réglementation et Radio-Canada, j'ai discuté personnellement de la question avec le ministre des Communications (M. Masse) et le président de Radio-Canada depuis que je suis devenu ministre. Nous continuerons à veiller à ce que les restrictions budgétaires qui obligent à faire certains changements, par exemple à Radio-Canada, ne touchent pas les femmes de façon disproportionnée comme cela risque d'être le cas, étant donné qu'elles occupent parfois les emplois les plus vulnérables.

Je remercie la députée d'avoir soulevé la question de la représentation des femmes aux Nations Unies. Lorsque j'ai rencontré le sous-secrétaire général, à New York, il y a quelques mois, j'ai soulevé la question avec lui. La députée n'ignore pas que l'attitude à l'égard de l'égalité des femmes n'est pas la même d'un pays à l'autre. Il m'a dit qu'il appréciait la position que le Canada avait adoptée tout au long de son histoire et qu'il continue à prendre en disant que c'était également une priorité pour son administration. J'ai également abordé ce sujet avec notre ambassadeur, M. Lewis. Lorsque j'étais à Vienne pour les réunions préparatoires à la conférence de Nairobi, j'ai déclaré que le Canada attache une importance particulière à cette question. Je remercie donc la députée de l'intérêt qu'elle porte à ce problème dans une optique plus vaste.

En ce qui concerne le rapport Abella, nous avons discuté au moment de sa présentation des dispositions obligatoires qui devaient en découler. Lorsque le gouvernement a présenté sa réponse, elle a fait l'objet de divers commentaires. En général, la réaction était très favorable. Personnellement, j'estime que rien n'a bougé depuis dix ans, comme le dit le rapport Abella. On parle maintenant de fixer un délai de trois ans après lequel, si rien ne bouge, le gouvernement ne disposera que d'une période de temps relativement brève pour réexaminer sa stratégie afin de régler la question qui a été soulevée au cours du week-end.

Mme Jewett: Monsieur le Président, en ce qui concerne la conférence de Nairobi, le ministre se souviendra qu'environ 14 délégués ont participé à la conférence de Copenhague; nous en faisons partie lui et moi. Environ la moitié de la délégation se composait de députés provinciaux ou fédéraux des partis conservateur et néo-démocrate. Seulement la moitié environ des membres de la délégation appartenaient au parti gouvernemental. Parce que nous avons été les bénéficiaires de cette politique éclairée, lui et moi avons même jugé bon de féliciter le gouvernement de l'époque. Je crois que cette fois-ci la délégation comprendra entre 35 et 40 personnes. Je parle seulement de la délégation officielle et non pas de l'ONG qui, comme le ministre le sait, est autonome. Le ministre a-t-il

l'intention de se conformer à ce précédent en laissant près de la moitié des 35 ou 40 places à des représentants des partis de l'opposition, venant à la fois du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales, afin que la délégation officielle ne soit pas composée uniquement de représentant du gouvernement?

M. McLean: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa suggestion. Comme je l'ai expliqué pendant la période des questions, le Cabinet n'a pas encore pris de décision à propos de la composition de la délégation officielle. Par conséquent, toute hypothèse concernant le nombre de personnes composant la délégation n'est que pure spéculation. Étant donné les coûts et les possibilités de logement, il est probable que la délégation sera plutôt réduite. En tant que critique de l'opposition, j'ai beaucoup apprécié de pouvoir aller à Copenhague. J'encouragerai mes collègues à examiner cet aspect de la situation. Bien que la décision revienne naturellement au gouvernement, il existe un précédent qui mérite d'être étudié.

• (1550)

Comme les députés le savent, la délégation officielle sera constituée de la même manière que pour n'importe quelle conférence importante de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation comprend les représentants officiels du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que des délégués possédant une compétence particulière dans le domaine. La délégation comprendra donc des personnes connaissant le fonctionnement de l'ONU et surtout du rôle des femmes dans divers secteurs, notamment dans le domaine du développement et de la santé. Nous sommes en train de discuter de la façon dont devrait être constituée cette délégation.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés. L'honorable députée d'Outremont (M^{me} Pépin) a la parole.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à appuyer la motion présentée aujourd'hui, motion qui condamne une action du gouvernement dans le domaine de la condition économique des femmes. Permettez-moi, monsieur le Président, d'être en désaccord avec l'honorable ministre qui a parlé précédemment car, en effet, depuis le 4 septembre, les inégalités économiques des Canadiennes n'ont pas diminué, et ce parce que les mesures législatives et réglementaires nécessaires n'ont pas été adoptées.

Le bilan du gouvernement progressiste conservateur sur les questions relatives aux femmes n'est guère reluisant. Remontons à l'été dernier. Durant la dernière campagne électorale, le premier ministre avait formellement promis de s'occuper des problèmes auxquels les femmes doivent faire face sur le marché du travail. De la voix grave et solennelle qui le caractérise et avec laquelle il cherche à démontrer le sérieux de ses dires, le premier ministre avait affirmé à des femmes qui l'intervenaient que la condition de la gent féminine, constituait une priorité pour lui et pour le parti progressiste conservateur. Dorénavant, monsieur le Président, il faudrait peut-être se méfier du premier ministre quand il baisse le ton et parle lentement. La gravité de sa voix n'est en rien proportionnellement à l'importance qu'il accorde à une question, contrairement à ce